

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 01 décembre 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/11/2017

Présents : 19

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 2

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSCH, Guillaume DALERY, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Klèber MESQUIDA, Martine OLMOS, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Marlène FAIVRE

**Représentés :** Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Marie PASSIEUX par Catherine REBOUL

**Présents non votants :**

**Excusés :** Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

**Absents :**

Objet: Demande de subvention sur l'ingénierie territoriale auprès de la Région Occitanie

Dans le cadre de sa politique sur l'aménagement du territoire, la Région Occitanie souhaite contractualiser avec les Territoires de Projets.

### 1- Des instances d'échange

Par le lancement de l'Assemblée des territoires et du Parlement de la Montagne, la Région met en place des dispositifs de démocratie territoriale unique en France à l'échelle d'une région, un espace de dialogue entre les Territoires et le Conseil régional.

Ces organes consultatifs ont pour vocation d'inscrire l'action régionale dans la proximité et de faciliter la mutualisation des expériences entre territoires et la diffusion de l'innovation.

### 2- Un appui sur l'ingénierie territoriale

Fort d'un maillage territorial en PETR ou Pays, la Région souhaite contractualiser avec les territoires de projets à la fois par un apport financier sur l'ingénierie territoriale croisant les problématiques territoriale et régionale mais également en contractualisant sur un programme d'actions.

Pour l'année 2017, le coût de fonctionnement a été évalué à 42 072,78 €, comprenant les frais salariaux bruts chargés avec un fléchage particulier sur l'accompagnement des contrats, la politique des bourgs-centres et les deux instances : Parlement de la Montagne et Assemblée des territoires.

Le budget est donc de 42 072,78 € pour lequel le financement suivant pourrait être sollicité :

- Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée 30 000,00 €

Le solde de 12 072,78 € représentant l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Monsieur le Président remercie l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 01 décembre 2017.

Le Président,  
Jean ARCAS

